

<http://anglais.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article711>



Demande d'affectation d'un assistant de langue vivante dans le second degré

2021-2022



Informations officielles - Ouverture internationale -
Date de mise en ligne : jeudi 4 février 2021

Copyright © Anglais - Académie de Normandie Périmètre de Rouen - Tous

droits réservés

Cahier des charges à rendre avant le 19 février 2021

Les établissements qui souhaitent demander un assistant de langue vivante pour l'année 2021-22 doivent compléter le cahier des charges ci-joint et l'envoyer avant le 19 février 2021.

Dans le cas d'un service partagé d'un assistant entre plusieurs assistants, il est indispensable que chaque établissement signe le même cahier des charges (un seul par assistant demandé) avant de l'envoyer par voie électronique à l'adresse suivante : dpe3-ase-rouen@ac-normandie.fr

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter les pages dédiées aux [assistants de langue en France](#) , en particulier [le guide pour l'école et l'établissement accueillant un assistant de langue \(PDF\)](#)